

Rencontre du Cnis du 4 juillet 2005

Comptes nationaux : le point sur les évolutions

Les comptes nationaux sont désormais publiés en « base 2000 »

À compter du 20 mai 2005, l'Insee diffuse les séries annuelles et trimestrielles des comptes nationaux en base 2000. Le PIB et ses composantes et de façon plus générale, toutes les informations sur les biens et services ont été « rétopolées » depuis 1978. Les séries d'emploi (personnes physiques, équivalent temps plein, durée annuelle du travail) sont disponibles depuis 1990, les comptes de secteurs et les comptes d'exploitation par branches depuis 1993. L'ensemble des séries en base 2000 rétopolées depuis 1978 seront diffusées prochainement.

Le 20 mai, l'Insee a mis en ligne les principaux résultats en base 2000 sur <http://www.insee.fr>. Depuis cette date et jusqu'à fin juin, le site est enrichi progressivement de toutes les séries annuelles qui, en base 1995, étaient diffusées sur le cédérom. Celui-ci et la publication papier Insee-Résultats qui lui était associée sont supprimés.

Au sein d'une même « base » des comptes nationaux, les évaluations doivent rester comparables année après année, c'est pourquoi les changements de concepts ou les améliorations statistiques affectant les niveaux ne peuvent intervenir que lors des changements de base.

Les changements de base sont indispensables à la qualité des comptes nationaux et font progresser l'harmonisation européenne. Ils sont l'occasion de trois types d'améliorations essentielles: adaptation à l'évolution de l'économie, réévaluation des niveaux par la mobilisation de sources nouvelles ou non disponibles chaque année, mise à jour de l'année de référence des prix constants. Ce dernier aspect est désormais imposé tous les cinq ans par Eurostat.

La base 95 avait été marquée par l'adoption par l'ensemble des pays européens du système comptable dit SEC95 et d'une nomenclature d'activités (NACE), qui ont été un pas décisif dans la comparabilité des statistiques européennes. La base 2000 constituera pour l'ensemble des pays de l'Union un approfondissement dans la mise en œuvre d'évaluations harmonisées et l'adoption des derniers règlements entrés en vigueur depuis celui de la première version du SEC95.

Au titre des approfondissements dans le sens de l'harmonisation européenne, on peut citer des changements dans :

- la mesure des logiciels et leur partage entre investissement et consommation intermédiaire ;
- la mesure du volume des activités non marchandes (en particulier des services d'éducation) ;
- le traitement de la consommation de services d'intermédiation financière, dont une partie est désormais incluse dans la consommation des ménages et les échanges de commerce extérieur.

Au-delà de ces changements, pour les comptes nationaux français comme pour ceux d'autres grands pays européens, la base 2000 a été l'occasion de certaines réévaluations de nature statistique parfois importantes. Ainsi, le système statistique sur les entreprises, arrivé à maturité en termes d'exhaustivité et de continuité temporelle, a fait l'objet d'une prise en compte plus approfondie. Les divergences de méthodes d'évaluations avec la Balance des paiements et les statistiques douanières ont été réduites, la correction CAF-FAB est notamment désormais identique. La valorisation et la détention d'actifs financiers a été revue, en particulier pour les actions non cotées, en suivant une recommandation européenne sur la méthode de valorisation.

Enfin de nouvelles informations ont pu être utilisées, principalement sur :

- le parc de logement, suite à la dernière enquête logement quinquennale ;
- les activités d'action sociale exercées dans le cadre de dispositifs public, associatif ou lucratif.

Le principal changement conceptuel concerne la mise en application du nouveau traitement européen relatif aux services d'intermédiation financière. Comme dans l'ensemble des pays européens, l'affectation aux différents acteurs économiques de la consommation de services d'intermédiation financière (marges sur intérêts des institutions financières) appelés SIFIM a un impact important sur le niveau du PIB et sur un certain nombre de ratios et résultats. Les intérêts versés et reçus par les agents économiques sont désormais nets de la marge des institutions financières. Ce traitement a pour effet de réduire le taux d'épargne des ménages de 0,1 à 0,2 point et de réduire également le taux de marge des sociétés non financières de 1,5 à 1,6 point, selon les années.

Au total, l'ensemble des changements apportés par la base 2000, conduit à augmenter le niveau du PIB d'environ 1,5 %. L'impact du changement de base sur l'évaluation de la croissance est en revanche limité.

Sur la période récente (depuis 2001, mais surtout en 2003), la croissance du PIB a été revue également du fait de la prise en compte d'informations nouvelles.

On trouvera ci-après la comparaison des niveaux du PIB en valeur et du taux de croissance en volume avec l'impact de la répartition des SIFIM.

Réévaluation du PIB en valeur et impact de la répartition des SIFIM

En % du PIB base 1995

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB base 2000- PIB base 1995	1,2	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	0,8	1,5	1,5	1,4	1,8
PIB base 2000 hors répartition des SIFIM - PIB base 1995	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4	0,5	1,1
Impact de la répartition des SIFIM	1,5	1,3	1,1	1,2	1,1	1,0	0,6	0,9	1,1	1,0	0,7

Taux de croissance du PIB en volume et contribution des SIFIM

En %

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Base 1995											
Taux de croissance	-0,9	2,1	1,7	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2	0,5
Base 2000											
Taux de croissance	-1,0	2,1	2,4	1,1	2,4	3,6	3,4	4,1	2,1	1,2	0,8
Contribution des SIFIM	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0

Impacts de quelques réévaluations sur le niveau du PIB en valeur (Année 2000)

(ces impacts ne sont pas indépendants les uns des autres)	En milliards d'Euros
Logiciels	+9,7
Action sociale	+6,3
Consommation de SIFIM par les ménages	+12,9
Consommation des ménages hors SIFIM	+6,3
Valeur ajoutée des SNFEI (*)	-12,1
Valeur ajoutée de l'agriculture, l'industrie et la construction (*)	-22,2
Valeur ajoutée du commerce (*)	+ 7,1
Valeur ajoutée des services (*)	+20,9
PIB (1441,4 Mrds d'€)	+21,3

(*) à traitement SIFIM identique

PIB en volume

